

En décidant une hausse de 1,7 point de CSG pour les retraités, le Gouvernement cautionne une baisse du pouvoir d'achat pour huit millions de retraités qui avaient déjà subi une série de mesures sous le gouvernement précédent. Ces mesures avaient eu pour conséquence d'assujettir certains retraités au taux normal de CSG de 6.6 % et au gel de leur pensions depuis trois ans.

Cette hausse de 1,7 point de CSG pour les retraités représente environ 4 milliards de prélèvements supplémentaires sur les retraités et la seule « compensation » envisagée par le gouvernement réside dans une exonération de taxe d'habitation dont tous ne bénéficieront pas, et qui ne représente que 3 milliards pour l'ensemble de la population

En supprimant la hausse de 1,7 point de CSG pour les retraités, la majorité sénatoriale a souhaité leur redonner du pouvoir d'achat.